

POURQUOI CRÉER UN COMPTE PERSONNEL ?

Lors de votre connexion sur la plateforme de démarches en ligne, la Métropole vous propose de créer votre espace personnel. Cette option est facultative. Elle offre cependant de nombreux avantages :

- Pré-remplissage des formulaires avec vos coordonnées
- Enregistrement d'une démarche en mode brouillon
- Historique de vos demandes en cours ou terminées
- Notifications pour vous alerter de l'évolution de vos demandes

FAIRE VOS DÉMARCHES EST + FACILE SUR MOBILE !

Le service est proposé sur smartphone via un nouveau type d'application. C'est facile : sur votre mobile, connectez-vous à

demos.lametro.fr

et suivez le guide pour ajouter en 1 clic l'application sur votre écran d'accueil, sans avoir à la télécharger.

Les **+** : naviguez plus facilement sur la plateforme, et accédez plus rapidement à vos services et au suivi de vos démarches !

VOTRE PLATEFORME DE DÉMARCHES EN LIGNE **demos.lametro.fr**

À DÉCOUVRIR AUSSI

Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir tous les 15 jours une sélection des actualités, événements et offres d'emplois de la Métropole grenobloise.

lametro.fr/newsletter


GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE



+ PROCHE DE VOUS

*Simple et rapides,
vos démarches en ligne sur
demos.lametro.fr*



POUR MIEUX RÉPONDRE
à vos attentes de disponibilité et de réactivité des services métropolitains

Grenoble-Alpes Métropole développe sa relation avec les citoyens en proposant des démarches administratives en ligne. Un service accessible à toute heure, sur **votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur.**

Quelques minutes suffisent pour **contacter la Métropole** ou réaliser votre **démarche en toute sécurité.**

QUELS SERVICES ?

Contactez les services métropolitains

pour demander un renseignement portant sur les déchets, la voirie, l'eau potable, les eaux usées, la mobilité, le logement...

Réalisez vos démarches en quelques clics :

- Commandez un bac, un composteur ou un lombricomposteur
- Signalez un problème sur la voirie
- Signalez un problème concernant les déchets (collecte des bacs en porte à porte, utilisation des déchèteries...)
- Demandez une autorisation de stationnement pour un déménagement ou des travaux
- Candidatez aux offres d'emploi de la Métropole...

COMMENT ÇA MARCHE ?

1) RENDEZ-VOUS SUR LE SITE :

demarches.lametro.fr

pour accéder à vos services en ligne.

Pour plus de confort, vous avez la possibilité de créer un compte personnel (cette option est facultative).

2) REMPLISSEZ LE FORMULAIRE SOUHAITÉ

3) POUR CERTAINES DÉMARCHES, UN CODE DE SUIVI VOUS SERA DÉLIVRÉ

Celui-ci vous permettra de suivre en ligne l'évolution de votre demande.

